

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE  
ET DE LA DIGNITÉ HUMAINE**  
**DIRECTION DE L'ÉGALITÉ EN DROIT ET EN DIGNITÉ**  
*Service de l'anti-discrimination*



Division des programmes sur l'inclusion et l'anti-discrimination  
Unité inclusion interculturelle

Strasbourg, 17 octobre 2025

CDADI(2025)14rev  
restreint

Préparé par

COMITÉ D'EXPERTS SUR L'INCLUSION INTERCULTURELLE  
(ADI-INT)

---

OUTIL D'AUTOEVALUATION DE LA GOUVERNANCE MULTINIVEAUX POUR  
L'INTEGRATION INTERCULTURELLE

## INTRODUCTION : À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT

1. Ce document présente l'outil d'évaluation de la gouvernance multiniveaux (GMN) pour l'intégration interculturelle, destiné à l'approbation du Comité d'expert-e-s sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT) puis à l'adoption par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI).
2. Cet outil a été préparé par l'ADI-INT dans le cadre de son troisième livrable : « *Initiatives pour la diffusion et la mise en œuvre au niveau national de CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, y compris des outils pour le programme de renforcement des capacités pour l'intégration des migrants* » conformément à ses termes de référence pour la période 2024 – 2027 (CM(2023)131-addfinal).
3. Le présent document est divisé en deux parties : la première synthétise les principales informations contextuelles relatives à l'outil, ses caractéristiques principales et l'approche retenue pour sa formulation à l'attention de l'ADI-INT et du CDADI. La seconde partie consiste en l'outil lui-même, présentant le contenu qui sera mis à disposition en ligne des utilisateur·rice·s finaux. La présentation visuelle de l'outil sera développée après son adoption.
4. En annexe, deux documents complémentaires sont proposés pour une meilleure compréhension : un rapport d'évaluation fictif illustrant la sortie générée par l'outil en ligne pour ses utilisateur·rice·s ; et une grille de notation, détaillant le système de points attribué aux indicateurs utilisés dans le questionnaire pour produire le rapport d'évaluation. Ces deux documents ne figureront pas sur l'outil en ligne.
5. Un aperçu du contenu du document est présenté ci-dessous :

1. À propos de l'outil (ne fera pas partie de l'outil en ligne)
    - a. Contexte
    - b. Caractéristiques principales de l'outil
    - c. Choix effectués lors de la conception de l'outil
  2. Éléments constitutifs de l'outil d'évaluation en ligne (version papier de l'outil en ligne)
    - Page d'accueil
    - Pourquoi la gouvernance multiniveaux ?
    - À propos de cet outil
    - Comment fonctionne l'outil ?
    - Comment utiliser l'outil ?
    - Commencer l'évaluation
    - Glossaire
- Annexes (ne fera pas partie de l'outil en ligne)
1. Rapport d'évaluation fictif
  2. Grille de notation

# 1. À PROPOS DE L'OUTIL D'AUTOÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE MULTINIVEAUX POUR L'INTÉGRATION INTERCULTURELLE

## 1.a. Contexte

6. Comme indiqué dans l'introduction, cet outil d'évaluation est étroitement lié à la Recommandation CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle. Son objectif principal est d'aider les États membres et les niveaux de gouvernance infranationaux à mieux mettre en œuvre les normes énoncées dans la recommandation, en procédant à une auto-évaluation des aspects clés de la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle au sein de leurs systèmes respectifs, afin d'identifier leurs points forts et les domaines à améliorer.
7. De ce fait, l'outil d'évaluation complète idéalement le modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national. Si le modèle cadre offre aux autorités nationales des orientations et des sources d'inspiration pour décliner les principes de l'intégration interculturelle en stratégies, politiques et pratiques, cet outil d'évaluation met à la disposition des autorités nationales, régionales et locales des États membres un instrument permettant d'examiner la manière dont les différents niveaux de gouvernance et les autres parties prenantes collaborent pour faire progresser l'intégration interculturelle.
8. Une telle auto-évaluation constituera une première étape pour renforcer les systèmes de gouvernance multiniveaux en matière d'intégration interculturelle dans les États membres. Elle sera aussi l'occasion d'une réflexion interne et interinstitutionnelle, ainsi qu'un outil de plaidoyer fondé sur des données probantes afin d'améliorer le dialogue et l'engagement. Enfin, elle permettra d'identifier des pratiques positives pouvant servir de base à des échanges et des apprentissages entre pairs.
9. Cet outil d'évaluation a été élaboré avec l'appui d'experts du *Migration Policy Group* (MPG).
10. Le groupe pilote de l'ADI-INT, composé de membres de Belgique, de Bilbao, de Catalogne, de Finlande, du Portugal, d'Espagne et du Royaume-Uni, a joué un rôle clé en garantissant la pertinence, la facilité d'utilisation et la qualité globale de l'outil, en testant, discutant, validant et ajustant de manière itérative les versions successives, et en apportant des conseils pratiques et des éclairages pour traiter les questions méthodologiques et substantielles importantes.
11. Les commentaires reçus des membres de l'ADI-INT et du CDADI lors des discussions sur les documents et versions antérieurs de l'outil ont fourni des indications précieuses pour sa finalisation.

## 1.b. Caractéristiques principales de l'outil

12. L'outil d'évaluation sur la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelles a été conçu pour être accessible et utilisable en ligne. Il se compose d'un questionnaire en ligne, accompagné d'une note fournissant des conseils méthodologiques et d'un glossaire.

13. Les résultats de l'autoévaluation seront présentés sous forme visuelle et uniquement accessibles aux entités ayant rempli le questionnaire en ligne correspondant (un exemple figure en annexe). Le Conseil de l'Europe n'aura accès qu'aux données quantitatives concernant l'utilisation de l'outil. Les entités utilisant l'outil auront la possibilité de partager leurs rapports d'auto-évaluation avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe et de préciser si ceux-ci doivent être utilisés à des fins uniquement internes ou pour une diffusion plus large.
14. Il est prévu que cet outil d'autoévaluation fasse partie d'une boîte à outils plus large, comprenant également un outil d'apprentissage par les pairs, c'est-à-dire un recueil de bonnes pratiques, d'enseignements tirés et d'outils et normes existants du Conseil de l'Europe auquel il est possible de se référer afin de combler certains écarts identifiés lors du processus d'autoévaluation. Cela offrira aux États membres, aux autorités régionales et locales les ressources et les références nécessaires pour améliorer la mise en œuvre effective de la Recommandation CM/Rec(2022)10 ainsi que la qualité de la gouvernance multiniveaux dans leurs stratégies d'inclusion. La finalisation de l'outil d'apprentissage par les pairs devrait être poursuivie comme un livrable successif par l'ADI-INT.

### 1.c. Choix effectués lors de la conception de l'outil

15. Lors de l'élaboration de cet outil d'autoévaluation, plusieurs défis ont dû être relevés. Ils sont énumérés ci-dessous.
16. Tout d'abord, des choix ont été nécessaires concernant le périmètre de l'outil d'autoévaluation, selon trois principaux aspects :
  - (I) Niveau de gouvernance/territorial à évaluer. La définition du niveau de gouvernance ou territorial à évaluer était un point critique. Si les autorités infranationales jouent un rôle important dans les questions d'inclusion et contribuent substantiellement à la gouvernance multiniveaux de ces politiques et stratégies, cet outil se concentre principalement sur le niveau national. Cette approche repose sur l'idée qu'un système de gouvernance multiniveaux efficace englobe tous les niveaux pertinents, jusqu'au plus élevé.
  - (II) Utilisateur-riche-s visé-e-s par le questionnaire. La définition des utilisateur-riche-s visé-e-s par ce questionnaire était une considération clé. Si l'outil est conçu pour évaluer la gouvernance multiniveaux de l'inclusion dans les États membres, idéalement à tous les niveaux jusqu'au national, il permet également une utilisation indépendante par les autorités infranationales ou d'autres acteur-riche-s. À cet effet, le questionnaire a été conçu pour que toute personne puisse le remplir en se basant sur des informations publiques. Bien que la complétion par un-e seul-e acteur-riche ou sans la participation de tous les niveaux pertinents de gouvernance ne soit pas la méthode privilégiée (d'autres approches sont présentées dans la note méthodologique jointe), elle offre une option d'utilisation de l'outil à des fins analytiques et de plaidoyer, ou lorsque la collaboration de tous les niveaux de gouvernance n'est pas assurée.
  - (III) Focus de l'outil : intégration interculturelle des personnes migrantes ou stratégies d'inclusion plus larges. Le développement de cet outil a nécessité un choix concernant son focus principal : soit l'intégration interculturelle des personnes migrantes, soit un périmètre élargi englobant les stratégies générales d'inclusion. La Recommandation CM/Rec(2022)10

du Conseil de l'Europe met l'accent sur l'intégration interculturelle des personnes migrantes, tout en préconisant que cette approche s'étende à tous les groupes potentiellement marginalisés. Cette vision est également soutenue par le Document d'orientation sur les stratégies d'inclusion récemment adopté par la CDADI. D'une part, un focus plus restreint du questionnaire sur la gouvernance multiniveaux pour l'inclusion des personnes migrantes apparaissait plus pratique et gérable, mais aussi potentiellement limité. D'autre part, les efforts en cours pour guider les États membres vers des stratégies d'inclusion globales, dépassant les approches spécifiques à certains groupes, ouvraient la porte à une application plus large. Néanmoins, il a été jugé important de maintenir un lien clair entre cet outil et la CM/Rec(2022)10, l'outil visant à en soutenir la mise en œuvre. De plus, tenter d'intégrer toutes les variantes possibles de stratégies d'inclusion des États membres, qu'elles ciblent un ou plusieurs groupes et objectifs, aurait soit considérablement accru la complexité de l'outil, soit réduit sa capacité analytique. À cet égard, le questionnaire a été conçu en mettant principalement l'accent sur les politiques multiniveaux pour l'intégration interculturelle des personnes migrantes, sans exclure son usage, par analogie, pour évaluer des éléments de gouvernance multiniveaux de politiques ou stratégies d'inclusion ciblant d'autres groupes, ou tous les groupes. Une attention particulière a également été portée à souligner les aspects d'intersectionnalité des politiques évaluées.

17. Liée à ce qui précède, la question de la terminologie à adopter s'est posée, notamment s'il convenait que l'outil se réfère aux politiques d'« intégration » ou d'« inclusion » interculturelles, ainsi qu'aux enjeux associés de cohérence et de clarté dans l'usage des termes. Des difficultés découlaient aussi du manque de compréhension et d'usage précis et partagé de ces deux termes parmi les États membres. Cet outil n'a pas vocation à trancher les questions définitives, mais il propose un glossaire opérationnel pour guider les utilisateur-ric-e-s. Une autre interrogation concernait la tension entre le maintien d'un lien étroit avec la CM/Rec(2022)10, qui met prioritairement l'accent sur « *l'intégration interculturelle* », et la volonté plus large au sein du Conseil de l'Europe de privilégier l'usage du terme « *inclusion* » comme concept plus global, expliqué dans le récent Document d'orientation sur les stratégies d'inclusion. En pratique, il a été choisi d'utiliser principalement le terme « *intégration interculturelle* » afin de maintenir un lien clair et direct avec la CM/Rec(2022)10. Cependant, le questionnaire utilise parfois les deux, à savoir, « intégration interculturelle » et « inclusion ». L'objectif est de permettre aux États membres d'employer l'outil pour évaluer leurs stratégies, quelles que soient leurs terminologies nationales, en adaptant leur compréhension des termes à leur contexte spécifique.
18. Un autre ensemble de questions concernait la gestion de la complexité des cadres institutionnels très diversifiés dans les États membres.
  - a. La grande variété de structures territoriales de gouvernance et de degrés de décentralisation dans les États membres a posé des défis majeurs, en raison de la difficulté à concevoir un questionnaire d'autoévaluation capable de s'adapter de manière personnalisée à toutes ces situations, tout en restant un instrument simple et facile d'utilisation, capable de recueillir des informations pertinentes indépendamment des structures administratives, territoriales et de gouvernance spécifiques sur le terrain. Une approche flexible a été retenue, permettant aux répondant-e-s de refléter leur contexte institutionnel spécifique et de passer les questions non applicables sans que cela n'impacte négativement les résultats de l'évaluation.

- b. Les grandes variations dans la répartition des compétences entre niveaux de gouvernance, tant entre États membres qu'à l'intérieur de ceux-ci, ont accru la complexité de la conception d'un outil à la fois complet et simple d'utilisation. Pour des raisons similaires, le questionnaire a été conçu pour offrir une flexibilité permettant aux répondant·e·s de n'évaluer que les domaines applicables à leur situation institutionnelle spécifique, avec la possibilité de sauter les questions non pertinentes et d'ajouter des commentaires ou des explications dans des zones de texte libre.

## 2. GOUVERNANCE A PLUSIEURS NIVEAUX POUR L'INTEGRATION INTERCULTURELLE : OUTIL D'AUTO-EVALUATION

*(PAGE D'ACCUEIL)*

**Pourquoi la  
gouvernance  
multiniveaux ?**

**À propos de  
cet outil**

**Comment  
fonctionne  
l'outil ?**

**Comment  
utiliser l'outil**

**Commencer  
l'autoévaluation**

**Glossaire**

# Pourquoi la gouvernance multiniveaux ?

## Qu'est-ce que la gouvernance multiniveaux pour les politiques interculturelles ?

La gouvernance multiniveaux pour les politiques interculturelles consiste à établir des partenariats entre différents niveaux de gouvernement et parties prenantes afin de :

- Promouvoir l'égalité,
- Favoriser des interactions positives,
- Assurer une participation égale,
- Valoriser la diversité pour renforcer un sentiment d'appartenance partagé et pluriel.

Une élaboration efficace des politiques d'inclusion requiert coordination et collaboration à tous les niveaux de gouvernance — national, régional et local — ainsi qu'avec la société civile et les acteur-riche-s de terrain. Comme le recommande le Conseil de l'Europe, la responsabilité partagée, la prise de décision conjointe et l'engagement inclusif sont les clés du succès. Adopter des approches intégrant la société dans son ensemble et l'ensemble des institutions gouvernementales conduit à un cadre politique global, inclusif et fondé sur les droits.

Cet outil vise à soutenir la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle (CM/Rec(2022)10). L'intégration interculturelle y est définie comme « *le résultat d'un ensemble de politiques visant à soutenir la société pour qu'elle puisse tirer parti du potentiel de la diversité et gérer ses complexités, pour qu'elle prenne en considération les situations sociales, économiques et démographiques parallèlement aux objectifs généraux de cohésion, de stabilité et de prospérité, et pour qu'elle puisse créer les conditions permettant de garantir l'égalité d'accès aux opportunités aux personnes migrantes de s'intégrer aux contextes juridiques, sociaux, économiques et culturels de leur pays de résidence* ».

La gouvernance multiniveaux est définie comme « *un modèle de gouvernance qui englobe les autorités centrales, régionales et locales, ainsi que les organisations de la société civile. Les modalités de son organisation peuvent varier fortement d'un pays à l'autre. Idéalement, elle comprend une dimension ascendante et implique la mise en place de processus participatifs pour assurer la cocréation des politiques ainsi que la coopération et la coordination entre toutes les autorités publiques compétentes, à tous les niveaux de gouvernance et avec toutes les parties prenantes concernées dans les domaines de compétence partagée ou d'intérêt commun* ».

De plus, le Conseil de l'Europe promeut l'inclusion interculturelle comme « *approche holistique qui permet la participation pleine et active de tous les individus et de tous les groupes présents dans la société. Elle se caractérise par la valorisation de la diversité sociétale, la possibilité d'une interaction et d'une participation significatives et la prise en compte des besoins spécifiques de certains groupes, y compris ceux qui se situent à l'intersection de ces groupes. Elle repose sur la promotion et la réalisation de l'égalité, en permettant l'exercice et la jouissance des droits humains et des libertés individuelles, et en éliminant de manière effective toutes les formes de discrimination* » (Voir le [Document d'orientation sur les stratégies d'inclusion](#)).

Des définitions supplémentaires des termes clés sont disponibles dans le glossaire.

Les utilisateur·rice·s de la boîte à outils peuvent utiliser indifféremment les termes « inclusion » ou « intégration » lors de leur autoévaluation. Cette souplesse vise à garantir que les parties prenantes puissent employer efficacement l'outil pour évaluer le niveau de développement de la gouvernance multiniveaux des politiques interculturelles, indépendamment de la terminologie utilisée dans leurs contextes respectifs, en adaptant leur compréhension des termes à leur situation spécifique.

## À propos de cet outil

Cet outil vise à aider les utilisateur·rice·s à s'autoévaluer sur les aspects clés de la gouvernance multiniveaux pour l'intégration des personnes migrantes dans leur contexte, afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration pour renforcer la coordination des politiques, la mobilisation des acteur·rice·s et la mise en œuvre des politiques à différents niveaux de gouvernance. Il est conçu pour :

- Les autorités nationales, régionales et locales ;
- Les organisations de la société civile ;
- Et autres parties prenantes concernées.

L'autoévaluation s'appuie sur trois dimensions clés qui constituent la base d'une gouvernance multiniveaux efficace pour les politiques interculturelles :

1. Stratégie interculturelle : existence d'un cadre politique inclusif, sa couverture globale et la participation des différents niveaux de gouvernement.
2. Coordination gouvernementale : qualité de la coopération entre autorités nationales, régionales et locales, et partage des responsabilités.
3. Participation des acteur·rice·s : mesure dans laquelle la société civile, les communautés migrantes et d'autres acteur·rice·s participent à la formulation et à la mise en œuvre des politiques.

Pour chacune de ces dimensions, l'outil propose un ensemble de questions permettant d'évaluer la coordination, la participation et la cohérence politique conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Les décideur·se·s politiques, professionnel·le·s de l'intégration et de l'inclusion ainsi que d'autres expert·e·s peuvent utiliser cet outil pour :

- Réfléchir et évaluer : L'outil examine si les éléments clés d'une gouvernance multiniveaux efficace sont en place, en analysant les structures, pratiques et processus de gouvernance, et en mettant en lumière points forts et faiblesses en matière de coordination.
- Identifier les axes d'amélioration : Les résultats servent de feuille de route pour des améliorations ciblées des mécanismes de gouvernance, et peuvent être utilisés pour le développement des politiques, la planification stratégique et le plaidoyer.

Il est prévu de compléter cet outil d'autoévaluation par un outil d'apprentissage entre pairs associé, offrant des études de cas, bonnes pratiques, normes du Conseil de l'Europe et exemples d'autres pays et niveaux de gouvernance, afin de favoriser l'apprentissage partagé et l'innovation.

## Comment fonctionne l'outil ?

L'outil comprend un ensemble de 28 questions (indicateurs) réparties en trois dimensions. Elles évaluent la manière dont les politiques interculturelles sont coordonnées entre les différents niveaux de gouvernement et les diverses parties prenantes. Sur la base d'un système de notation allant de 0 à 100, les résultats indiquent le niveau actuel de développement de la gouvernance.

À la fin du questionnaire, les résultats situent le niveau de développement dans l'une des quatre grandes catégories suivantes :

**Non développé** : stade précoce de développement, des mesures doivent être prises pour combler une lacune critique en établissant un programme, en obtenant l'engagement des principales parties prenantes et en prenant les premières mesures en vue de la mise en œuvre de la ou des mesures envisagées (note comprise entre 0 et 24).

**Peu développé** : stade de développement légèrement avancé, des mesures doivent être prises pour mettre en œuvre les éléments fondamentaux de la ou des mesures en question et stabiliser et élargir la participation des principales parties prenantes (note comprise entre 25 et 49).

**Modérément développé** : stade de développement plus avancé, des mesures doivent être prises pour mettre en œuvre d'autres éléments clés de la ou des mesures en question et œuvrer à une véritable participation des parties prenantes (note comprise entre 50 et 74).

**Hautement développé** : stade de développement très avancé, des mesures sont nécessaires pour compléter, affiner et développer davantage la ou les mesures en question dans le contexte d'une participation aussi large que possible à plusieurs niveaux et de multiples parties prenantes (note comprise entre 75 et 100).

Une fois l'autoévaluation lancée, les utilisateur·rice·s peuvent créer un compte individuel protégé par un mot de passe pour chaque évaluation. Des personnes supplémentaires peuvent être invitées à collaborer au remplissage du questionnaire. Celui-ci peut être sauvegardé à tout moment pour permettre une complétion progressive. Des espaces de dialogue et de commentaire sont inclus dans chaque question pour faciliter le processus d'évaluation collaborative.

Les utilisateur·rice·s sont invité·e·s à répondre en s'appuyant sur des informations accessibles publiquement, telles que :

- Stratégies, plans d'action ou protocoles nationaux, régionaux et locaux
- Documents politiques et plateformes en ligne portant sur politiques interculturelles ou les mécanismes de gouvernance

L'outil est conçu pour évaluer la gouvernance multiniveaux dans un contexte national. Pour les pays dépourvus de niveau(s) méso, l'outil produit des résultats valides si, dans les questions concernées, les options de réponse relatives aux niveaux régional et sous-régional sont marquées comme « non applicables ».

Dans le questionnaire, le « *niveau national* » est considéré comme le plus haut niveau détenant les compétences principales sur le sujet. Dans les pays où la responsabilité principale de la politique d'intégration revient à des gouvernements décentralisés, l'outil peut être utilisé en se référant à ce niveau le plus élevé, et les résultats interprétés en conséquence.

Bien qu'il soit recommandé d'évaluer la gouvernance multiniveaux à tous les niveaux, l'outil peut également être utilisé de manière flexible pour n'évaluer la gouvernance multiniveaux qu'entre certains niveaux. Dans ce cas, l'outil produit des résultats valides si, dans les questions pertinentes, les niveaux non considérés sont marqués comme « non applicables ».

# Comment utiliser l'outil

## Méthodes collaboratives

Pour évaluer avec précision la gouvernance multinationale de l'intégration interculturelle, une approche collaborative et inclusive est recommandée. Les méthodes suivantes sont proposées pour l'application de l'outil, adaptables au contexte spécifique de chaque pays. Elles visent toutes à initier un dialogue positif et une coopération en vue d'une meilleure gouvernance multinationale :

### 1. Groupe de travail collaboratif

- Constituer un groupe de travail : créer un groupe avec des représentant-e-s de tous les niveaux de gouvernance.
- Remplissage conjoint : le groupe complète collectivement l'outil d'autoévaluation afin de garantir la prise en compte de diverses perspectives.

### 2. Mécanisme de contraste et d'apport

- Remplissage indépendant : un-e acteur-riche de la coordination multinationale (possiblement le gouvernement national) remplit de manière autonome le questionnaire d'autoévaluation.
- Revue et discussion : le questionnaire complété est ensuite partagé entre les différents niveaux de gouvernance pour un examen par les pairs et recueillir leurs retours.
- Finalisation : l'acteur-riche principal-e révisé le questionnaire en intégrant les commentaires et suggestions fournis par les autres niveaux de gouvernance.

### 3. Évaluations séparées avec validation croisée

- Remplissage indépendant : chaque niveau de gouvernance remplit le questionnaire de façon autonome.
- Validation croisée : une fois les évaluations indépendantes terminées, chaque niveau examine les réponses des autres niveaux afin d'identifier les incohérences, les lacunes et les points d'accord ou de désaccord.

### 4. Complétion par un-e seul-e acteur-riche pour l'établissement collaboratif de l'agenda

- Complétion individuelle : utilisation indépendante de l'outil par un-e acteur-ric-e en l'absence d'intérêt initial de la part des autres niveaux de gouvernance.
- Lancement du débat multiniveaux : les résultats de l'évaluation sont utilisés par cet-te acteur-ric-e pour plaider en faveur d'une meilleure gouvernance multiniveaux, constituer une coalition en faveur du changement et engager un dialogue avec les autres parties prenantes.

Comme option complémentaire applicable aux quatre méthodes, un-e expert-e externe peut soutenir l'évaluation ou examiner le questionnaire compilé afin de fournir un retour indépendant et des recommandations pour affiner l'évaluation.

# Commencer l'autoévaluation

- indique une question à choix multiples
- indique une question à choix unique

## Informations sur le·la répondant·e

Qui complète cette autoévaluation ?

- Représentant·e du gouvernement national
- Représentant·e du gouvernement régional
- Représentant·e du gouvernement sous-régional
- Représentant·e du gouvernement local
- Autre (merci de préciser) : \_\_\_\_\_

Commentaires (optionnel)

Veillez indiquer le(s) groupe(s) cible(s) de la stratégie/politique interculturelle pour laquelle vous évaluez la gouvernance multiniveaux :

- Personnes migrantes
- Bénéficiaires de la protection internationale
- Deuxième génération/personnes issues de l'immigration
- Minorités nationales/ethniques (merci de préciser) : \_\_\_\_\_
- Autres groupes (merci de préciser) : \_\_\_\_\_

Commentaires (optionnel)

Veillez indiquer la méthode d'évaluation choisie :

- Groupe de travail collaboratif
- Mécanisme de contraste et d'apport
- Évaluations séparées avec validation croisée
- Complétition par un-e seul-e acteur-ric-e pour l'établissement collaboratif de l'agenda

Commentaires (optionnel)

J'accepte d'être contacté-e afin de partager des expériences avec l'outil/bonnes pratiques/évaluer l'utilité de l'outil.

- Oui
- Non

Si oui, merci de fournir votre nom et votre adresse électronique

## A. Stratégie d'intégration interculturelle

Une stratégie d'intégration interculturelle est essentielle pour promouvoir la cohésion sociale, l'égalité et le respect mutuel dans des sociétés de plus en plus diverses. Elle garantit que les personnes migrantes et les groupes minoritaires puissent pleinement accéder à leurs droits fondamentaux, tout en reconnaissant la diversité comme une richesse qui enrichit tous les secteurs de la société, du lieu de travail et de l'éducation à la culture et aux services publics. Une telle stratégie globale doit être élaborée et mise en œuvre en collaboration avec tous les niveaux de gouvernement et les parties prenantes concernées, y compris la société civile et les communautés affectées. Cette approche conduit à un cadre durable, inclusif et stable, favorisant une intégration réussie et un développement social à long terme.

1. Existence d'une stratégie : Le gouvernement national a-t-il adopté une stratégie d'inclusion avec une approche interculturelle ? Si oui, cette stratégie est-elle liée à un budget dédié ?

- Oui, avec un budget dédié
- Oui, sans budget dédié
- En cours d'élaboration
- Non

Commentaires (optionnel)

2. Domaines politiques couverts par la stratégie : Si le gouvernement national a adopté une stratégie d'inclusion/intégration interculturelle, quels domaines politiques cette stratégie comprend-elle ?

- Éducation
- Emploi
- Formation professionnelle
- Sécurité sociale et protection sociale
- Inclusion sociale
- Logement
- Santé
- Culture
- Langue
- Liberté religieuse et diversité
- Lutte contre la discrimination, les discours de haine et les crimes haineux
- Communication et sensibilisation
- Services publics/administration générale

Commentaires (optionnel)

3. Organe/unité dédiée à l'intégration interculturelle : Existe-t-il un organe ou une unité désignée spécifiquement responsable de la coordination de l'intégration interculturelle au sein de la structure administrative nationale ?
- Oui, avec un mandat de coordination de l'intégration interculturelle dans l'ensemble des domaines politiques
  - Oui, sans mandat de coordination de l'intégration interculturelle dans l'ensemble des domaines politiques
  - Pas d'organe/unité
  - Inconnu à ce jour, structure en cours de révision

Commentaires (optionnel)

4. Objectifs globaux : Quels objectifs globaux sont inclus dans la stratégie pour reconnaître les bénéfices de l'intégration interculturelle ?
- Cohésion communautaire
  - Affirmation des droits humains
  - Développement économique
  - Avantage lié à la diversité
  - Vitalité démographique

Commentaires (optionnel)

5. Intersectionnalité : La stratégie prend-elle en compte les formes croisées de discrimination ou de vulnérabilité (par exemple, genre, handicap, race<sup>1</sup>, âge, orientation sexuelle) ? Si oui, quels groupes mentionne-t-elle explicitement ?
- Groupes racialement désignés
  - Roms
  - Femmes et filles
  - Jeunesse
  - Enfants

---

<sup>1</sup> Puisque tous les êtres humains appartiennent à la même espèce, le Comité des Ministres, tout comme la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), rejette les théories fondées sur l'existence de « races » distinctes. Toutefois, dans le présent document, le terme « race » est employé pour garantir que les personnes généralement et à tort perçues comme « appartenant à une autre race » ne soient pas exclues de la protection prévue par la législation et la mise en œuvre des politiques de promotion de l'égalité de genre.

- Personnes en situation de handicap
- Personnes LGBTIQ+
- Autres groupes vulnérables (par exemple, personnes migrantes âgées, survivant-e-s de violences, demandeur-se-s d'asile, apatrides) – merci de préciser dans la zone de commentaire

Commentaires (optionnel)
--------------------------

6. Rôle de la société d'accueil/majoritaire : La stratégie prévoit-elle des mesures pour impliquer la société d'accueil/majoritaire dans la promotion des politiques interculturelles ?

- La stratégie prévoit des mesures pour promouvoir la tolérance et l'acceptation au sein de la société majoritaire
- La stratégie prévoit des mesures pour prévenir et combattre la discrimination
- La stratégie prévoit des mesures pour assurer l'implication active de la société majoritaire dans les activités d'inclusion et l'accueil de la diversité
- La stratégie prévoit des mesures pour que les institutions publiques (autorités, services publics, etc.) adaptent leur fonctionnement à une société interculturelle et répondent efficacement à sa diversité

Commentaires (optionnel)
--------------------------

7. Renforcement des capacités des professionnel-le-s : Le gouvernement national propose-t-il des actions de renforcement des capacités pour les professionnel-le-s du secteur public sur l'intégration interculturelle, y compris des formations aux compétences interculturelles ?

- Oui, de façon systématique
- Oui, mais seulement de façon occasionnelle
- Pas du tout

Commentaires (optionnel)
--------------------------

8. Système de collecte des données sur l'égalité : Le gouvernement national dispose-t-il d'un système de collecte et d'utilisation des données sur l'égalité pour suivre et améliorer les politiques d'inclusion ?

- Oui, systématiquement, avec une ventilation significative (par exemple, pays de naissance, origine migratoire, origine ethnique, minorité nationale)

- Oui, mais seulement occasionnellement pour certains groupes ou domaines politiques spécifiques
- Pas du tout

Commentaires (optionnel)
--------------------------

### IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Pour les trois questions suivantes sur l'implication des parties prenantes, veuillez indiquer d'abord quels niveaux de gouvernement sont concernés par l'évaluation actuelle de la gouvernance multiniveaux :

- Niveau national
- Niveau régional
- Niveau sous-régional
- Niveau local

9. Implication des parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie : Cochez tous les acteur·rice·s/parties prenantes impliqué·e·s dans le processus de prise de décision lié à l'élaboration de la stratégie d'intégration interculturelle.

- Organe/unité national·e dédié·e ou département gouvernemental
- Autres acteur·rice·s, organes/unités ou départements nationaux (ex. membres/conseillers·ères du conseil)
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau régional ou dans une administration décentralisée
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau sous-régional (le cas échéant)
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau local (le cas échéant)
- Représentant·e·s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié·e·s, groupes minoritaires, etc.)
- Organisations/associations/informations volontaires nationales à but non lucratif
- Organisations/associations/informations volontaires internationales à but non lucratif
- Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)
- Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur·se·s, etc.)
- Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller·e·s politiques, etc.)

Commentaires (optionnel)
--------------------------

10. Implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie : Cochez tous les acteur·rice·s/parties prenantes impliqué·e·s dans la mise en œuvre de la stratégie d'intégration interculturelle :

- Organe/unité national·e dédié·e ou département gouvernemental
- Autres acteur·rice·s, organes/unités ou départements nationaux (ex. membres/conseiller·ère·s du conseil)
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau régional ou dans une administration décentralisée (le cas échéant)
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau sous-régional (le cas échéant)
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau local (le cas échéant)
- Représentant·e·s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié·e·s, groupes minoritaires, etc.)
- Organisations/associations/initiatives volontaires nationales à but non lucratif
- Organisations/associations/initiatives volontaires internationales à but non lucratif
- Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)
- Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur·se·s, etc.)
- Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller·ère·s politiques, etc.)

Commentaires (optionnel)

11. Implication des parties prenantes dans l'évaluation de la stratégie : Cochez tous les acteur·rice·s/parties prenantes impliqué·e·s dans l'évaluation de la stratégie d'intégration interculturelle:

- Organe/unité national·e dédié·e ou département gouvernemental
- Autres acteur·rice·s, organes/unités ou départements nationaux (ex. membres/conseiller·ère·s du conseil)
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau régional ou dans une administration décentralisée
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau sous-régional
- Acteur·rice·s institutionnel·le·s au niveau local
- Représentant·e·s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié·e·s, groupes minoritaires, etc.)
- Organisations/associations/initiatives volontaires nationales à but non lucratif
- Organisations/associations/initiatives volontaires internationales à but non lucratif
- Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)
- Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur·se·s, etc.)
- Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller·ère·s politiques, etc.)

Commentaires (optionnel)

## B. Coordination entre les niveaux de gouvernement

L'engagement des autorités régionales, sous-régionales et locales est fondamental, car il garantit que les politiques soient adaptées à des contextes et besoins variés. Une approche ascendante et participative, indépendamment des compétences formelles des niveaux de gouvernement, favorise une prise de décision plus inclusive et renforce le sentiment de responsabilité et d'appropriation à tous les niveaux. En impliquant un large éventail de parties prenantes, y compris les communautés locales, les décideur-se-s politiques peuvent élaborer des stratégies plus efficaces qui renforcent la cohésion sociale et l'intégration. Ce modèle de gouvernance collaborative consolide également l'alignement des politiques, des ressources et des efforts entre les différents niveaux, conduisant à de meilleurs résultats en matière d'intégration et d'inclusion.

12. Ressources pour la coordination : Existe-t-il une structure de coordination multiniveaux responsable de l'intégration interculturelle à travers les différents niveaux de gouvernance ?

- Une unité ou un organe administratif responsable, doté de ressources adéquates, est en place
- Un mécanisme administratif responsable, avec des ressources limitées, est en place
- Seul un mécanisme informel et ad hoc au sein des structures administratives est en place
- Aucune infrastructure de coordination n'existe

Commentaires (optionnel)

13. Caractère inclusif de la coordination multiniveaux : Combien de niveaux de gouvernement sont impliqués dans le mécanisme de coordination multiniveaux dédié à l'intégration interculturelle ?

- Une plateforme participative structurée inclut tous les niveaux de gouvernement (central, régional/décentralisé, sous-régional si applicable et local)
- L'autorité responsable de la coopération multiniveaux coordonne avec tous les autres niveaux, mais séparément
- L'autorité responsable de la coopération multiniveaux coordonne uniquement avec certains autres niveaux de gouvernement
- Aucune coordination n'existe entre les niveaux de gouvernement

Commentaires (optionnel)

14. Fréquence de la coordination multiniveaux : À quelle fréquence les différents niveaux de gouvernement se coordonnent-ils sur l'intégration interculturelle ?

- Régulièrement, au moins deux fois par an

- Régulièrement, environ une fois par an
- De manière ad hoc (pas de calendrier fixe, mais selon les besoins)
- Aucune coordination formelle n'a lieu

Commentaires (optionnel)
--------------------------

15. Caractère contraignant des décisions dans la coordination multiniveaux : Dans quelle mesure les décisions issues de la participation au processus national de coordination multiniveaux sur l'intégration interculturelle sont-elles contraignantes ?

- Entièrement contraignantes : les décisions doivent être mises en œuvre dans tous les domaines politiques et actions
- Partiellement contraignantes : les décisions doivent être prises en compte, mais ne sont pas obligatoires dans leur mise en œuvre
- Non contraignantes : les décisions ne sont pas du tout contraignantes
- Absence de coordination : aucune coordination multiniveaux formelle n'existe

Commentaires (optionnel)
--------------------------

16. Domaines de coordination entre niveaux de gouvernement : Dans quels domaines politiques l'autorité responsable de la coopération à plusieurs niveaux en matière de politiques d'inclusion coordonne-t-elle ses actions avec les autres niveaux ?

- Éducation
- Emploi
- Formation professionnelle
- Sécurité sociale et protection sociale
- Inclusion sociale
- Logement
- Santé
- Culture
- Langue
- Liberté religieuse et diversité
- Lutte contre la discrimination, les discours haineux et les crimes haineux
- Communication et sensibilisation
- Services publics/administration générale

Commentaires (optionnel)
--------------------------

--

17. Domaines de mise en œuvre : Existe-t-il des expériences spécifiques de programmes ou d'actions communs entre différents niveaux de gouvernement en matière de politiques d'inclusion ? Si oui, dans quels domaines politiques ?

- Éducation
- Emploi
- Formation professionnelle
- Sécurité sociale et protection sociale
- Inclusion sociale
- Logement
- Santé
- Culture
- Langue
- Liberté religieuse et diversité
- Lutte contre la discrimination, les discours haineux et les crimes haineux
- Communication et sensibilisation
- Services publics/administration générale

Commentaires (optionnel)
--------------------------

18. Prise de décision participative entre les niveaux de gouvernance : De quelles manières les niveaux de gouvernance collaborent-ils dans le cadre des politiques d'inclusion ?

	Entre tous les niveaux	Entre certains niveaux
Partage d'informations		
Consultation régulière		
Analyse conjointe des besoins et écarts en matière de politiques		
Mise en œuvre conjointe (co-création) de mesures ou politiques spécifiques		
Collaboration sur des objectifs clés, aboutissant à une alliance stratégique		
Mise en œuvre conjointe de mesures ou politiques spécifiques		
Évaluation conjointe (suivi et évaluation) de mesures ou politiques spécifiques		

Commentaires (optionnel)
--------------------------

19. Mécanismes de soutien financier en matière d'intégration interculturelle : Le financement de l'intégration interculturelle est-il disponible aux différents niveaux de gouvernement ?

	Tous les niveaux	Certains niveaux
Les niveaux de gouvernement disposent librement d'un budget pour l'intégration interculturelle dans le cadre d'un mécanisme national d'allocation et/ou provenant de leurs propres recettes		
Les niveaux de gouvernement peuvent accéder à des fonds pour l'intégration interculturelle dans le cadre d'un ou plusieurs programmes nationaux dédiés		
Pas de financement pour l'intégration interculturelle (excepté éventuellement des fonds de l'Union européenne dans les États membres ou d'autres fonds internationaux)		

Commentaires (optionnel)
--------------------------

20. Partenariat dans les programmes nationaux dédiés à l'inclusion : Comment les niveaux de gouvernement sont-ils impliqués dans le développement (ou la poursuite du développement) des dispositifs nationaux de financement de l'inclusion ?<sup>2</sup> (Merci de choisir une option)

	Tous les niveaux	Certains niveaux
Le gouvernement national implique pleinement les autres niveaux dans la gouvernance d'un ou plusieurs programmes nationaux dédiés, y compris dans leur développement, suivi et évaluation		
Le gouvernement national consulte les autres niveaux pour le développement d'un ou plusieurs programmes nationaux dédiés		
Les niveaux de gouvernement peuvent accéder à un ou plusieurs programmes nationaux dédiés sous conditions fixées par le gouvernement national		
Pas de programme national dédié soutenant l'intégration interculturelle		

Commentaires (optionnel)
--------------------------

<sup>2</sup> En tant qu'option pour les États membres de l'UE, cette question pourrait être reproduite en ce qui concerne les programmes de l'UE (AMIF...), car dans certains pays, le financement de l'intégration/l'inclusion dépend fortement des fonds de l'UE. Dans ce cas, les notes correspondraient à la moyenne des questions sur les programmes de financement nationaux et européens.

21. Mécanismes de soutien non financier en matière d'intégration interculturelle : Comment le gouvernement national apporte-t-il un soutien matériel et stratégique aux autres niveaux de gouvernement ?

	À tous les autres niveaux	À certains niveaux
Orientation pour la mise en place des stratégies d'inclusion		
Renforcement des capacités (ex. formations du personnel, séminaires, partage de connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques)		
Mise à disposition d'infrastructures, de biens ou d'autres ressources en nature		
Soutien aux réseaux horizontaux entre États, régions et autorités locales		
Soutien à l'accès aux financements internationaux ou de l'Union européenne		

Commentaires (optionnel)
--------------------------

### C. Participation et consultation multipartites

La participation multipartite est une pierre angulaire d'une gouvernance efficace pour l'intégration interculturelle. Cette section évalue l'existence de mécanismes permettant l'implication des acteurs-clés (tels que les organisations de la société civile, les groupes dirigés par des personnes migrantes, les partenaires sociaux et les experts) dans le processus de coordination multiniveaux. En mesurant l'étendue et la qualité de la participation et de la consultation, elle analyse comment les gouvernements facilitent l'implication des parties prenantes non gouvernementales dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et reflétant les réalités des communautés diverses.

22. Implication des parties prenantes dans la coordination multiniveaux : Quels groupes de parties prenantes participent aux mécanismes de coordination multiniveaux concernant l'intégration interculturelle ?

- Représentant-e-s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié-e-s, groupes minoritaires, etc.)
- Organisations spécifiques (ex. groupes de réfugié-e-s, organisations diasporiques, associations culturelles)
- Organisations/associations à but non lucratif (y compris organisations professionnelles, groupes humanitaires, prestataires de services, etc.)
- Institutions publiques concernées (organismes de l'égalité, police, etc.)
- Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)
- Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur-se-s, etc.)
- Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller-ère-s politiques, etc.)

Commentaires (optionnel)

23. Fréquence de l'implication des parties prenantes dans la coordination multiniveaux : À quelle fréquence les parties prenantes sont-elles formellement impliquées dans les mécanismes de coordination multiniveaux sur les questions d'intégration interculturelle ?

- Régulièrement, au moins deux fois par an
- Régulièrement, environ une fois par an
- De manière ponctuelle (ad hoc)
- Jamais

Commentaires (optionnel)

24. Domaines couverts par la coordination multiniveaux : Dans quels domaines politiques les parties prenantes sont-elles formellement impliquées dans la coordination multiniveaux concernant l'intégration interculturelle ?

- Éducation
- Emploi
- Formation professionnelle
- Sécurité sociale et protection sociale
- Inclusion sociale
- Logement
- Santé
- Culture
- Langue
- Liberté religieuse et diversité
- Lutte contre la discrimination, discours haineux et crimes haineux
- Communication et sensibilisation
- Services publics/administration générale

Commentaires (optionnel)

25. Participation politique et civique des personnes migrantes : Le gouvernement national, en coopération avec les autorités à différents niveaux, promeut-il et facilite-t-il la participation politique et civique des personnes migrantes et/ou des minorités ?

- En facilitant la participation électorale des électeur-ric-e-s migrantes et/ou minoritaires éligibles aux élections locales, régionales et nationales.
- En facilitant le processus de naturalisation pour les personnes migrantes éligibles à la citoyenneté.
- En soutenant la participation des personnes migrantes et/ou minoritaires dans les organes consultatifs, conseils consultatifs ou mécanismes de dialogue structuré.
- En promouvant l'engagement civique des personnes migrantes et minoritaires via des programmes encourageant la participation à la vie communautaire, le bénévolat et les initiatives de la société civile.

Commentaires (optionnel)

26. Soutien aux organes consultatifs : Le gouvernement national soutient-il les autres niveaux de gouvernement dans la mise en place d'organes consultatifs permanents sur les politiques d'intégration interculturelle ?

- La stratégie nationale d'intégration interculturelle attend des autorités à tous les niveaux qu'elles incluent les personnes migrantes et/ou minoritaires dans les processus de consultation.
- Le gouvernement national fournit financement, lignes directrices ou autres soutiens pour créer et maintenir les organes consultatifs aux niveaux infranationaux.
- La stratégie nationale d'intégration interculturelle impose la création d'organes consultatifs permanents aux niveaux infranationaux.

Commentaires (optionnel)

27. Soutien du gouvernement national aux activités civiques : Comment le gouvernement national soutient-il les initiatives volontaires de la société civile qui complètent les politiques publiques d'inclusion ?

1. En offrant un financement aux initiatives volontaires.
  - Systématiquement
  - Seulement de manière ponctuelle
  - Pas de soutien prévu
  
2. En intégrant la société civile dans les programmes liés à l'intégration interculturelle (ex. cours réguliers d'orientation sociale pour personnes migrantes suivis de programmes de mentorat volontaire).
  - Systématiquement
  - Seulement de manière ponctuelle
  - Pas de soutien prévu

3. En fournissant lignes directrices, formations et outils d'évaluation aux initiatives volontaires.
  - Systématiquement
  - Seulement de manière ponctuelle
  - Pas de soutien prévu

Commentaires (optionnel)

28. Soutien aux groupes diversifiés : Comment le gouvernement national facilite-t-il la participation des groupes diversifiés aux activités civiques, telles que les organisations volontaires, clubs sportifs et partis politiques ?

1. Campagnes d'information ciblées sur les droits et opportunités pour les groupes diversifiés de rejoindre les activités civiques.
  - Systématiquement
  - Seulement de manière ponctuelle
  - Pas de soutien prévu
2. Soutien aux initiatives de sensibilisation destinées aux groupes diversifiés (ex. campagnes, événements de proximité, programmes de mentorat individuel).
  - Systématiquement
  - Seulement de manière ponctuelle
  - Pas de soutien prévu
3. Soutien à un mécanisme consultatif ou d'avis national impliquant organisations et parties prenantes migrantes et/ou minoritaires.
  - Existe et a un pouvoir d'influence
  - Existe mais avec une influence limitée
  - Pas de mécanisme consultatif ou d'avis formel

Commentaires (optionnel)

# Glossaire

(Ordre alphabétique)

*L'objectif de ce glossaire est de faciliter la compréhension par les utilisateur-ric-e-s des termes clés utilisés dans le questionnaire. Ce glossaire propose donc des définitions simples et opérationnelles visant à améliorer la clarté, sans caractère normatif. De plus, des encadrés contiennent des définitions issues des normes et documents du Conseil de l'Europe, afin de fournir aux utilisateur-ric-e-s des points de référence supplémentaires et un cadre contextuel.*

## Approche globale de la société

Une approche de l'élaboration des politiques qui implique divers acteur-ric-e-s, y compris les gouvernements, la société civile, les acteurs privés et les communautés migrantes, dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies d'intégration.

*Il conviendrait d'adopter une approche globale de la société en faveur de l'inclusion des personnes migrantes grâce à des partenariats entre les pouvoirs publics à tous les niveaux de gouvernement, les institutions locales, les organisations et les groupes de la société civile et le secteur privé.*

[Recommandation CM/Rec\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, p.5, para. 15](#)

## Approche gouvernementale globale

Un modèle de gouvernance où différents ministères et agences gouvernementales travaillent ensemble de manière coordonnée et systématique pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, garantissant la cohérence et l'efficacité entre les secteurs.

*Les États membres devraient adopter une approche holistique de l'intégration en s'assurant que les politiques publiques dans tous les domaines et à tous les niveaux, ainsi que les parties prenantes de la société civile, contribuent à l'objectif de bâtir des sociétés inclusives. Cette approche favoriserait une égalité réelle et permettrait de tirer parti des atouts potentiels de la diversité de leurs populations.*

[Recommandation CM/Rec\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, p.5, para. 12](#)

## Atouts de la diversité

La reconnaissance que la diversité contribue positivement à l'innovation, à la croissance économique et au développement social. Valoriser la diversité signifie l'aborder de manière positive et mettre en place des politiques et processus pour maximiser son potentiel. L'approche « avantage lié à la diversité » est une manière de gouverner, gérer et prendre des décisions, fondée sur l'idée que la diversité peut devenir une opportunité clé et une ressource pour le développement global de la société (Programmes des cités interculturelles).

*Du point de vue de l'élaboration des politiques, les atouts de la diversité supposent un tournant dans la façon de comprendre la diversité, afin de la gérer comme un avantage. Cela suppose qu'elle puisse être une source d'innovation productrice de précieux avantages pour les organisations, les communautés et la sphère économique lorsqu'elle est gérée avec compétence et dans un esprit d'inclusion. L'avantage de la diversité résulte aussi des politiques qui en libèrent le potentiel tout en réduisant au minimum les risques liés à la mobilité humaine et à la diversité des identités. L'intégration interculturelle se concentre sur les moyens de faire en sorte que la diversité culturelle liée aux personnes migrantes arrivées récemment, à leurs descendants et aux minorités installées depuis longtemps profite à l'ensemble de la communauté.*

[Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national \(2021\) p.19](#)

## Autorités locales

Le niveau le plus bas des gouvernements infranationaux, fournissant directement des services publics au niveau communautaire.

## Autorités nationales

Le gouvernement national, qui détient le plus haut niveau de pouvoir politique et administratif, responsable de l'élaboration des politiques, législations et stratégies nationales.

## Autorités régionales

Le « premier niveau » des gouvernements infranationaux, couvrant généralement de vastes territoires au sein d'un pays. Les gouvernements régionaux disposent de pouvoirs politiques et administratifs, incluant souvent des compétences législatives.

## Autorités sous-régionales

Niveaux intermédiaires de gouvernance entre les autorités régionales et locales, responsables de la coordination des politiques à une échelle territoriale plus restreinte.

## Cocréation des politiques

Une approche collaborative où les décideur-se-s à différents niveaux conçoivent et mettent en œuvre conjointement des politiques, veillant à ce que des perspectives diverses soient considérées et intégrées dans les processus décisionnels.

*La « gouvernance multiniveaux » est un modèle de gouvernance qui englobe les autorités centrales, régionales et locales, ainsi que les organisations de la société civile. Les modalités de son organisation peuvent varier fortement d'un pays à l'autre. Idéalement, elle comprend une dimension ascendante et implique la mise en place de processus participatifs pour assurer la cocréation des politiques ainsi que la coopération et la coordination entre toutes les autorités publiques compétentes, à tous les niveaux de gouvernance et avec toutes les parties prenantes concernées dans les domaines de compétence partagée ou d'intérêt commun.*

[Recommandation CM/REC\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, Para 2](#)

## Collecte de données sur l'égalité

Un processus systématique de collecte et d'analyse de données désagrégées selon différents critères (ex. pays de naissance, origine migratoire, origine ethnique) pour évaluer la discrimination et élaborer des politiques fondées sur des preuves afin de promouvoir l'égalité.

*Les données sur l'égalité peuvent être :*

- *des données collectées spécifiquement sur certains groupes, agrégées de manière à repérer les situations et les expériences d'inégalité, leurs causes ou leurs effets ;*
- *des données collectées à d'autres fins, puis ventilées selon des groupes spécifiques, afin d'évaluer la situation respective de chaque groupe.*

*Voici quelques exemples de « groupes spécifiques » : femmes, groupes « racisés », personnes LGBTI, personnes en situation de handicap, parents seuls, aidant-e-s, personnes âgées, jeunes, personnes ayant certaines convictions religieuses ou se trouvant dans une certaine situation socio-économique.*

*Les données sur l'égalité peuvent éclairer :*

- *la situation de ces groupes : désavantages dans le niveau et la qualité des ressources qui leur sont accessibles, et effets produits par ces désavantages ;*
- *l'expérience de ces groupes : qualité et nature de leur implication dans la société, y compris dans les entités des secteurs public et privé ;*
- *l'identité de ces groupes : manière dont ils expriment leur identité et, le cas échéant, réagissent au manque de reconnaissance de cette diversité, qui fait que certains besoins restent non couverts.*

[Manuel de formation sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique, p.13](#)

## Communauté / Cohésion sociale

La capacité d'une communauté à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. La cohésion sociale est favorisée par des politiques inclusives et interculturelles qui encouragent le respect mutuel, la compréhension et l'intégration entre groupes divers.

*La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques. La cohésion sociale n'est pas seulement une affaire de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle consiste également à créer au sein de la société une solidarité qui réduise au minimum l'exclusion.*

[Une nouvelle stratégie de cohésion sociale, Council of Europe, 2004](#)

## Compétences interculturelles

Un ensemble de savoir-faire, d'attitudes et de connaissances permettant aux individus et institutions d'interagir efficacement avec des personnes de diverses origines culturelles, favorisant le respect mutuel et la compréhension.

Par compétence interculturelle, on entend l'ensemble des connaissances, des aptitudes, des mentalités et des comportements qui permettent aussi bien aux personnes qu'aux organisations d'agir de manière compétente sur le plan interculturel. Le concept recouvre donc un large éventail de compétences qui, prises ensemble, permettent d'agir en faveur d'un environnement interculturel et de savoir réagir face à la diversité des situations auxquelles nous sommes toutes et tous confronté-e-s quotidiennement. Il suppose en outre de rechercher activement l'interaction interculturelle significative et de s'engager contre les préjugés, les stéréotypes et la discrimination. Bien que la compétence interculturelle se cultive au niveau individuel, organiser des formations à ce sujet pour tout le personnel d'une organisation peut conduire à ce qu'un regard interculturel soit porté sur l'ensemble des activités et décisions de cette dernière, la dotant ainsi d'une bonne compétence interculturelle et d'une culture organisationnelle plus inclusive.

[Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle, p.10](#)

### Coordination horizontale

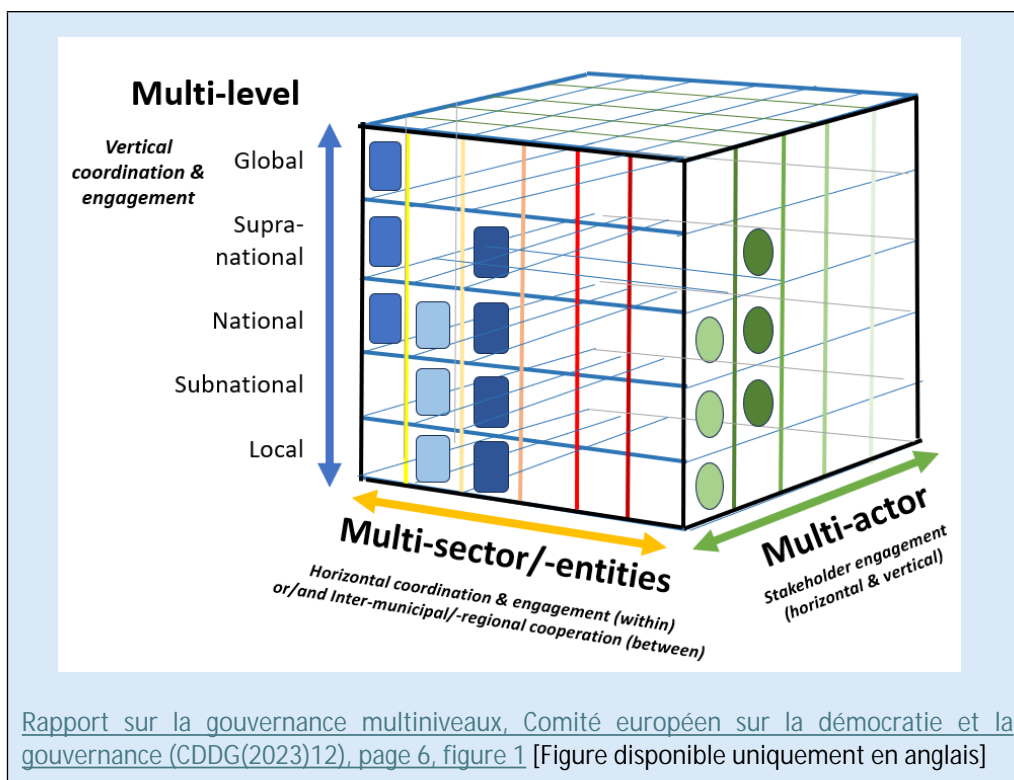
La collaboration entre différents ministères et agences au même niveau (ex. entre ministères au niveau national ou entre services municipaux au niveau local) pour garantir la cohérence des politiques et une responsabilité partagée sur l'intégration interculturelle.

*La gouvernance multiniveaux est ainsi devenue un terme générique qui recouvre trois dimensions : 1. la notion originale de multiniveau, qui fait référence aux relations entre les différents niveaux de gouvernement, 2. la dimension multi-acteurs, qui fait référence à l'implication de plusieurs parties prenantes et à la notion de participation en général, et 3. une dimension horizontale. Celle-ci se réfère aux aspects à un niveau de gouvernement - d'une part, au sein d'un gouvernement, la relation multisectorielle des domaines thématiques ou des entités responsables, et d'autre part, les relations entre les organismes au sein d'un niveau donné, typiquement inter-municipales ou inter-régionales. Ces relations peuvent également englober différents niveaux, s'étendre sur différents niveaux et concerner différentes entités. La coopération transfrontalière peut également avoir lieu entre un ou plusieurs niveaux et entités. Il peut exister diverses relations entre ces dimensions, comme le montre la figure 1 ci-dessous.*

[Rapport sur la gouvernance multiniveaux, Comité européen sur la démocratie et la gouvernance \(CDDG\(2023\)12\) para. 11](#)

### Coordination verticale

Interaction et coopération entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional et local) pour aligner les politiques, partager les ressources et améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'intégration.



### Engagement des parties prenantes

L'implication des acteur-ric-e-s concerné-e-s, y compris les agences gouvernementales, ONG, associations de migrant-e-s, représentant-e-s du secteur privé et institutions académiques, dans la conception et la mise en œuvre des politiques liées à l'intégration interculturelle.

*Il faudrait promouvoir des espaces d'échange et de concertation dans lesquels les acteurs et actrices de la société civile pourraient se réunir pour discuter et mettre en évidence les difficultés, les succès et les besoins liés à la mise en œuvre d'un modèle d'intégration interculturelle.*

[Recommandation CM/REC\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, page 7, para 40](#)

### Gouvernance multiniveaux (GMN)

Un modèle de gouvernance impliquant la coopération entre différents niveaux de gouvernement (national, régional et local) et divers acteur-ric-e-s (société civile, secteur privé, organisations de personnes migrantes) afin d'assurer la cohérence des politiques et une prise de décision efficace.

*La «gouvernance multiniveaux» est un modèle de gouvernance qui englobe les autorités centrales, régionales et locales, ainsi que les organisations de la société civile. Les modalités de son organisation peuvent varier fortement d'un pays à l'autre. Idéalement, elle comprend une dimension ascendante et implique la mise en place de processus participatifs pour assurer la cocréation des politiques ainsi que la coopération et la coordination entre toutes les autorités publiques compétentes, à tous les niveaux de gouvernance et avec toutes les parties prenantes concernées dans les domaines de compétence partagée ou d'intérêt commun.*

[Recommandation CM/REC\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, para 2](#)

## Gouvernance participative

Un modèle de gouvernance qui favorise l'implication active de la société civile, des organisations de personnes migrantes et d'autres parties prenantes dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques afin d'assurer une prise de décision plus inclusive et démocratique.

*Une gouvernance qui implique activement les citoyens et la société civile dans les processus décisionnels.*

[Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local \(ETS No. 144\), 1992.](#)

Voir aussi [Code de bonnes pratiques pour la participation civile \(2009\)](#) [disponible uniquement en anglais]

## Inclusion

*L'inclusion est comprise comme une approche holistique qui permet la participation pleine et active de tous les individus et de tous les groupes présents dans la société. Elle se caractérise par la valorisation de la diversité sociétale, la possibilité d'une interaction et d'une participation significatives et la prise en compte des besoins spécifiques de certains groupes, y compris ceux qui se situent à l'intersection de ces groupes. Elle repose sur la promotion et la réalisation de l'égalité, en permettant l'exercice et la jouissance des droits humains et des libertés individuelles, et en éliminant de manière effective toutes les formes de discrimination.*

[Document d'orientation sur les stratégies d'inclusion, Council of Europe, 2025](#)

## Intégration interculturelle

Une approche politique qui reconnaît la diversité comme une ressource et vise à favoriser la cohésion sociale en assurant l'égalité des droits, des opportunités et de la participation pour tou-te-s les membres de la société, y compris les personnes migrantes, tout en promouvant des interactions interculturelles significatives.

*L'« intégration interculturelle » est le résultat d'un ensemble de politiques visant à soutenir la société pour qu'elle puisse tirer parti du potentiel de la diversité et gérer ses complexités, pour qu'elle prenne en considération les situations sociales, économiques et démographiques parallèlement aux objectifs généraux de cohésion, de stabilité et de prospérité, et pour qu'elle puisse créer les conditions permettant de garantir l'égalité d'accès aux opportunités aux personnes migrantes de s'intégrer aux contextes juridiques, sociaux, économiques et culturels de leur pays de résidence. Le modèle de l'« intégration interculturelle » requiert une approche holistique qui peut guider les politiques inscrites dans la durée et coordonnées dans tous les domaines et à tous les niveaux de gouvernance afin de promouvoir et de garantir l'égalité de tous les membres de la société, de favoriser un sentiment d'appartenance commun et pluraliste en valorisant la diversité, de renforcer la confiance sociale et la cohésion de la communauté grâce à une interaction significative entre des personnes de différents milieux socioculturels, et de faciliter leur participation et leur contribution à la société sur un pied d'égalité.*

[Recommandation CM/REC\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, para 1](#)

*L'inclusion est le but des politiques d'intégration interculturelle qui valorisent la diversité et visent à assurer l'égalité des droits et des chances en créant des conditions propices à la participation pleine et active de chaque membre de la société sur la base d'un ensemble de valeurs communes, d'un sentiment partagé d'appartenance à la cité ou à la communauté et d'une identité locale pluraliste.*

[Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national, page 11, 2021.](#)

## Intégration transversale de l'égalité

Le processus d'intégration des considérations d'égalité, y compris genre, handicap, droits LGBTIQ et droits de l'enfant, dans toutes les politiques et mécanismes de gouvernance afin d'assurer un traitement équitable et l'égalité des chances pour toutes les personnes.

*L'intégration de l'égalité consiste à intégrer systématiquement les questions d'égalité et de lutte contre la discrimination à toutes les étapes du processus politique, y compris l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des politiques.*

*Un projet de cadre conceptuel et de méthodologie sur l'intégration de l'égalité est en cours d'élaboration par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI).*

[Rapport de la 10<sup>e</sup> réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\), page 6](#)

## Mécanismes de coordination des politiques

Structures, cadres ou processus formels facilitant la collaboration entre différents niveaux de gouvernement et entre divers départements afin d'assurer la coordination dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

*Il serait utile d'élaborer des instruments et des cadres de coordination et de concertation des politiques pour faciliter la cohérence, la collaboration, la communication d'objectifs et la coopération dans des domaines spécifiques de l'intégration interculturelle, et pour garantir que la perspective de l'intégration interculturelle est prise en compte dans toutes les politiques publiques.*

[Recommandation CM/REC\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, para 37](#)

## Participation politique et civique

L'engagement des personnes migrantes et de la société civile dans les processus démocratiques, tels que le vote, les consultations politiques, les conseils consultatifs et les initiatives publiques, pour influencer la prise de décision aux différents niveaux de gouvernance.

*Des représentantes et représentants de personnes migrantes et issues de l'immigration, venant de milieux socioculturels divers, devraient être systématiquement associés, en tant qu'agents actifs à tous les niveaux, y compris, le cas échéant, à des structures communes chargées de coproduire des stratégies interculturelles nationales, régionales et locales, notamment.*

[Recommandation CM/REC\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, Annexe, para 39](#)

## Plan d'action

Un cadre politique structuré définissant les étapes spécifiques, responsabilités, calendriers et allocations de ressources pour mettre en œuvre les objectifs d'une stratégie d'intégration interculturelle.

*A strategic document providing a flexible, adaptable framework or roadmap for designing, implementing and adjusting programmes and actions.*

[Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2020-2025\), Conseil de l'Europe](#)

## Processus bidirectionnel

Une intégration réussie nécessite un processus à double sens. Si les personnes migrantes sont attendues à s'engager activement dans leur intégration, les communautés d'accueil doivent également créer les conditions permettant leur pleine participation à la société.

*Intégration interculturelle : Résultat d'un processus bidirectionnel basé sur la [Recommandation CM/Rec\(2015\)1 sur l'intégration interculturelle](#) et sur le modèle de politique des Cités interculturelles et consistant à gérer la diversité de manière efficace, positive et durable, sur la base d'une reconnaissance réciproque et symétrique, dans le cadre général des droits humains<sup>33</sup>. Par ailleurs, en 2011, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a affirmé que « l'intégration est une démarche interactive fondée sur une volonté*

*d'adaptation mutuelle, de la part des migrants et de la part de la société d'accueil », et a appelé les États membres à favoriser des interactions diversifiées et positives.*

[Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national, page 11, 2021.](#)

Voir aussi [Recommandation CM/Rec\(2011\)1 sur l'interaction entre les migrants et les sociétés d'accueil](#)

## Réalisation de l'égalité

*La réalisation de l'égalité comprend à la fois l'égalité dans l'accès aux droits et l'exercice des droits par les personnes exposées aux discriminations et à l'intolérance, et l'amélioration de leur situation individuelle et collective dans divers domaines dont l'éducation, l'emploi, le logement et la santé, la représentation politique, le pouvoir et l'influence sur les décisions, la reconnaissance, le statut social et les relations de protection, de respect et de solidarité avec d'autres groupes et institutions.*

[Exposé des motifs de la Recommandation de politique générale n°2 sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, para. 18 \(2021\)](#)

## Renforcement des capacités

Efforts visant à développer et renforcer les connaissances, compétences et capacités institutionnelles des décideur-se-s à différents niveaux, des praticien-ne-s et des parties prenantes impliqué-e-s dans l'intégration interculturelle.

*Le Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national pourrait inspirer les personnes travaillant sur le terrain à l'élaboration de stratégies d'intégration interculturelle, y compris au sein d'autorités régionales et locales. Dans cette perspective, il serait utile d'encourager le développement d'une politique de formation continue et d'accompagnement ciblé de ces personnes, afin de faciliter l'appropriation des principes fondamentaux et des méthodologies inhérentes à l'intégration interculturelle.*

[Recommandation CM/REC\(2022\)10 sur des politiques et une gouvernance multinationale pour l'intégration interculturelle, Annexe, para 41](#)

## Vitalité démographique

Le rôle de la migration dans la revitalisation des sociétés, en répondant aux défis démographiques (par ex. vieillissement de la population, pénuries de main-d'œuvre, etc.) et en assurant la durabilité économique et sociale à long terme.

*L'objectif de la stratégie [d'intégration interculturelle] devrait découler des vecteurs et défis susmentionnés dans le domaine de l'égalité et de la diversité. Il est donc essentiel de définir un objectif fort et simple, clairement adapté au contexte national et répondant ouvertement aux défis qui se posent. Cet objectif devrait par ailleurs incarner une affirmation positive – la solution – identifiant les retombées positives pour la cohésion sociale, l'affirmation des droits humains, le développement économique, la vitalité démographique, les obligations humanitaires, la sécurité et la prospérité, et « l'avantage de la diversité » en général qui est visé par la stratégie.*

[Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national, page 42, 2021.](#)

[Voir aussi APCE Résolution 2586 \(2025\), L'immigration, l'une des réponses au vieillissement démographique de l'Europe](#)

## Annexes

### 1. Rapport fictif de la section « A. Stratégie d'intégration interculturelle »

Ce rapport fictif illustre comment l'outil présente les résultats à partir d'un exemple tiré d'un pays fictif pour la section relative à une stratégie interculturelle.

Stratégie d'intégration interculturelle	Modérément développée	58 (Moyenne)
1. Existence d'une stratégie	Modérément développée	
2. Domaines politiques couverts	Peu développés	
3. Organe/unité dédié(e)	Modérément développée	
4. Objectifs globaux	Non développés	
5. Intersectionnalité	Peu développée	
6. Rôle de la société d'accueil/majoritaire	Peu développée	
7. Renforcement des capacités	Modérément développé	
8. Système de collecte des données sur l'égalité	Huatement développé	
9. Implication des parties prenantes (élaboration)	Peu développée	
10. Implication des parties prenantes (mise en œuvre)	Non développée	
11. Implication des parties prenantes (évaluation)	Non développée	

### Priorités d'action

Sur la base des résultats, les actions suivantes sont recommandées, en commençant par les plus urgentes dans les domaines les moins développés:

*[L'outil liste les recommandations en commençant par l'indicateur avec le score le plus faible pour finir par celui avec le score le plus élevé]*

- Mettre en place un mécanisme d'évaluation multipartite pour mesurer l'efficacité de la stratégie, garantissant la responsabilité et l'amélioration continue avec la participation des acteur-ric-e-s gouvernementaux, de la société civile, des partenaires sociaux et des instituts de recherche.
- Assurer une responsabilité partagée dans la mise en œuvre de la stratégie en impliquant diverses parties prenantes (issues du gouvernement, société civile, employeurs,

syndicats, monde académique et groupes cibles) dans le déploiement des programmes et initiatives.

- Intégrer dans la stratégie une reconnaissance explicite des bénéfices plus larges de l'intégration interculturelle : cohésion communautaire, affirmation des droits humains, développement économique, avantage lié à la diversité, et vitalité démographique.
- Veiller à ce que la stratégie soit holistique et intersectorielle, couvrant explicitement : éducation, emploi, formation professionnelle, sécurité sociale, inclusion sociale, logement, santé, culture, langue, liberté religieuse, lutte contre la discrimination, communication et services publics généraux.
- Veiller à ce que la stratégie traite explicitement les formes croisées de discrimination et vulnérabilité, avec des mesures ciblées pour les groupes racialement désignés, les femmes et filles, la jeunesse, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTIQ+, les personnes migrantes âgées, les demandeur·se·s d'asile, les apatrides et les survivant·e·s de violences.
- Intégrer des obligations pour la société d'accueil, demandant non seulement la tolérance et la non-discrimination, mais aussi une participation active aux activités d'inclusion et une adaptation des institutions publiques pour gérer efficacement la diversité.
- Institutionnaliser des processus de consultation inclusifs lors de l'élaboration de la stratégie, impliquant : autorités nationales et locales, représentant·e·s des personnes migrantes et groupes minoritaires, ONG, employeurs, syndicats, instances de recherche et organisations internationales.
- Adopter une stratégie nationale globale d'intégration interculturelle assortie d'un budget dédié et durable, garantissant sa mise en œuvre à long terme et la reddition de comptes.
- Créer un organisme ou une unité nationale désignée, dotée d'un mandat clair, chargée de coordonner l'intégration interculturelle dans tous les domaines politiques et à tous les niveaux de gouvernement concernés.
- Instaurer une formation systématique et continue des professionnel·le·s du secteur public aux compétences interculturelles, à la gestion de la diversité et à la prestation de services inclusifs.
- Développer et maintenir un système complet de collecte de données sur l'égalité, garantissant une ventilation significative (ex. origine migratoire, origine ethnique, statut minoritaire) afin de suivre les progrès et d'orienter l'ajustement des politiques fondées sur des preuves.

## 2. Système de notation

Un système de notation est appliqué en arrière-plan de l'outil. Dans la version en ligne mise en œuvre, ces scores ne seront pas visibles pour les répondant-e-s au niveau des questions individuelles. Sur la base des scores calculés en arrière-plan, les résultats seront présentés pour les trois dimensions (moyennes) selon les quatre niveaux de développement suivants :

- Non développé : 0–24
- Peu développé : 25–49
- Modérément développé : 50–74
- Hautement développé : 75–100

### Tableau de notation

1. Existence d'une stratégie : Le gouvernement national a-t-il adopté une stratégie d'inclusion avec une approche interculturelle ? Si oui, cette stratégie est-elle liée à un budget dédié ?

Options de réponse	Points
Oui, avec un budget dédié	100
Oui, sans budget dédié	66
En cours d'élaboration	33
Non	0

2. Domaines politiques couverts par la stratégie : Si le gouvernement national a adopté une stratégie d'inclusion/intégration interculturelle, quels domaines politiques cette stratégie comprend-elle ? (*Choix multiples - cumul des points*)

Options de réponses	Points
Éducation	7,7
Emploi	7,7
Formation professionnelle	7,7
Sécurité sociale et protection sociale	7,7
Inclusion sociale	7,7
Logement	7,7
Santé	7,7
Culture	7,7
Langue	7,7
Liberté religieuse et diversité	7,7
Lutte contre la discrimination, discours haineux et crimes haineux	7,7
Communication et sensibilisation	7,7
Services publics/administration générale	7,7

3. Organe/unité dédiée à l'intégration interculturelle : Existe-t-il un organe ou une unité désignée spécifiquement responsable de la coordination de l'intégration interculturelle au sein de la structure administrative nationale ?

Options de réponse	Points
Oui, avec un mandat de coordination de l'intégration interculturelle dans l'ensemble des domaines politiques	100
Oui, sans mandat de coordination de l'intégration interculturelle dans l'ensemble des domaines politiques	50
Pas d'organe/unité	0
Inconnu à ce jour, structure en cours d'examen	0

4. Objectifs globaux : Quels objectifs globaux sont inclus dans la stratégie pour reconnaître les bénéfices de l'intégration interculturelle ? (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Cohésion communautaire	20
Affirmation des droits humains	20
Développement économique	20
Avantage lié à la diversité	20
Vitalité démographique	20

5. Intersectionnalité : La stratégie prend-elle en compte les formes croisées de discrimination ou de vulnérabilité (par exemple, genre, handicap, race<sup>3</sup>, âge, orientation sexuelle) ? Si oui, quels groupes mentionne-t-elle explicitement ? (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Groupes racialement désignés	12,5
Roms	12,5
Femmes et filles	12,5
Jeunesse	12,5
Enfants	12,5
Personnes en situation de handicap	12,5
Personnes LGBTIQ+	12,5
Autres groupes vulnérables (par exemple, personnes migrantes âgées, survivant·e·s de violences, demandeur·se·s d'asile, apatrides) – merci de préciser dans la zone de commentaire	12,5

6. Rôle de la société d'accueil/majoritaire : La stratégie prévoit-elle des mesures pour impliquer la société d'accueil/majoritaire dans la promotion des politiques interculturelles ? (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
La stratégie prévoit des mesures pour promouvoir la tolérance et l'acceptation au sein de la société majoritaire	25
La stratégie prévoit des mesures pour prévenir et combattre la discrimination	25

<sup>3</sup> Puisque tous les êtres humains appartiennent à la même espèce, le Comité des Ministres, tout comme la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), rejette les théories fondées sur l'existence de « races » distinctes. Toutefois, dans le présent document, le terme « race » est employé pour garantir que les personnes généralement et à tort perçues comme « appartenant à une autre race » ne soient pas exclues de la protection prévue par la législation et la mise en œuvre des politiques de promotion de l'égalité de genre.

La stratégie prévoit des mesures pour assurer l'implication active de la société majoritaire dans les activités d'inclusion et l'accueil de la diversité	25
La stratégie prévoit des mesures pour que les institutions publiques (autorités, services publics, etc.) adaptent leur fonctionnement à une société interculturelle et répondent efficacement à sa diversité	25

7. Renforcement des capacités des professionnel-le-s : Le gouvernement national propose-t-il des actions de renforcement des capacités pour les professionnel-le-s du secteur public sur l'intégration interculturelle, y compris des formations aux compétences interculturelles ?

Options de réponse	Points
Oui, de façon systématique	100
Oui, mais seulement de façon occasionnelle	50
Pas du tout	0

8. Système de collecte des données sur l'égalité : Le gouvernement national dispose-t-il d'un système de collecte et d'utilisation des données sur l'égalité pour suivre et améliorer les politiques d'inclusion ?

Options de réponse	Points
Oui, systématiquement, avec une ventilation significative (par exemple, pays de naissance, origine migratoire, origine ethnique, minorité nationale)	100
Oui, mais seulement occasionnellement pour certains groupes ou domaines politiques spécifiques	50
Pas du tout	0

9. Implication des parties prenantes dans l'élaboration de la stratégie : Cochez tous les acteur-ric-e-s/parties prenantes impliqué-e-s dans le processus de prise de décision lié à l'élaboration de la stratégie d'intégration interculturelle. (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Organe/unité national-e dédié-e ou département gouvernemental	9,1
Autres acteur-ric-e-s, organes/unités ou départements nationaux (ex. membres/conseillers-ères du conseil)	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau régional ou dans une administration décentralisée	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau sous-régional (le cas échéant)	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau local (le cas échéant)	9,1
Représentant-e-s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié-e-s, groupes minoritaires, etc.)	9,1
Organisations/associations/informations volontaires nationales à but non lucratif	9,1
Organisations/associations/informations volontaires internationales à but non lucratif	9,1
Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)	9,1
Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur-se-s, etc.)	9,1
Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller-e-s politiques, etc.)	9,1

(Les points sont adaptés à 10 ou 11,1 en cas d'absence du niveau régional et/ou sous-régional)

10. Implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie : Cochez tous les acteur-ric-e-s/parties prenantes impliqué-e-s dans la mise en œuvre de la stratégie d'intégration interculturelle. (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Organe/unité national-e dédié-e ou département gouvernemental	9,1
Autres acteur-ric-e-s, organes/unités ou départements nationaux (ex. membres/conseillers-ères du conseil)	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau régional ou dans une administration décentralisée	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau sous-régional (le cas échéant)	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau local (le cas échéant)	9,1
Représentant-e-s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié-e-s, groupes minoritaires, etc.)	9,1
Organisations/associations/informations volontaires nationales à but non lucratif	9,1
Organisations/associations/informations volontaires internationales à but non lucratif	9,1
Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)	9,1
Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur-se-s, etc.)	9,1
Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller-e-s politiques, etc.)	9,1

(Les points sont ajustés à 10 ou 11,1 si les niveaux régional et/ou sous-régional ne sont pas applicables)

11. Implication des parties prenantes dans l'évaluation de la stratégie : Cochez tous les acteur-ric-e-s/parties prenantes impliqué-e-s dans l'évaluation de la stratégie d'intégration interculturelle. (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Organe/unité national-e dédié-e ou département gouvernemental	9,1
Autres acteur-ric-e-s, organes/unités ou départements nationaux (ex. membres/conseillers-ères du conseil)	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau régional ou dans une administration décentralisée	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau sous-régional (le cas échéant)	9,1
Acteur-ric-e-s institutionnel-le-s au niveau local (le cas échéant)	9,1
Représentant-e-s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié-e-s, groupes minoritaires, etc.)	9,1
Organisations/associations/informations volontaires nationales à but non lucratif	9,1
Organisations/associations/informations volontaires internationales à but non lucratif	9,1
Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)	9,1
Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur-se-s, etc.)	9,1
Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller-e-s politiques, etc.)	9,1

(Les points sont ajustés à 10 ou 11,1 si les niveaux régional et/ou sous-régional ne sont pas applicables)

12. Ressources de coordination : Existe-t-il une structure de coordination multiniveaux responsable de l'intégration interculturelle à travers les différents niveaux de gouvernance ?

Options de réponse	Points
Une unité ou un organe administratif responsable, doté de ressources adéquates, est en place	100
Un mécanisme administratif responsable, avec des ressources limitées, est en place	66
Seul un mécanisme informel et ad hoc au sein des structures administratives est en place	33
Aucune infrastructure de coordination n'existe	0

13. Inclusivité de la coordination multiniveaux : Combien de niveaux de gouvernement sont impliqués dans le mécanisme de coordination multiniveaux dédié à l'intégration interculturelle ?

Options de réponse	Points
Une plateforme participative structurée inclut tous les niveaux de gouvernement (central, régional/décentralisé, sous-régional si applicable et local)	100
L'autorité responsable de la coopération multiniveaux coordonne avec tous les autres niveaux, mais séparément	66
L'autorité responsable de la coopération multiniveaux coordonne uniquement avec certains autres niveaux de gouvernement	33
Aucune coordination n'existe entre les niveaux de gouvernement	0

14. Fréquence de la coordination multiniveaux : À quelle fréquence les différents niveaux de gouvernement se coordonnent-ils sur l'intégration interculturelle ?

Options de réponse	Points
Régulièrement, au moins deux fois par an	100
Régulièrement, environ une fois par an	66
De manière ad hoc (pas de calendrier fixe, mais selon les besoins)	33
Aucune coordination formelle n'a lieu	0

15. Caractère contraignant des décisions dans la coordination multiniveaux : Dans quelle mesure les décisions issues de la participation au processus national de coordination multiniveaux sur l'intégration interculturelle sont-elles contraignantes ?

Options de réponse	Points
Entièrement contraignantes : les décisions doivent être mises en œuvre dans tous les domaines politiques et actions	100
Partiellement contraignantes : les décisions doivent être prises en compte, mais ne sont pas obligatoires dans leur mise en œuvre	50
Non contraignantes : les décisions ne sont pas du tout contraignantes	0
Absence de coordination : aucune coordination multiniveaux formelle n'existe	0

16. Domaines de coordination entre niveaux de gouvernement : Dans quels domaines politiques l'autorité responsable de la coopération à plusieurs niveaux en matière de politiques d'inclusion coordonne-t-elle ses actions avec les autres niveaux ? (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Éducation	7,7
Emploi	7,7

Formation professionnelle	7,7
Sécurité sociale et protection sociale	7,7
Inclusion sociale	7,7
Logement	7,7
Santé	7,7
Culture	7,7
Langue	7,7
Liberté religieuse et diversité	7,7
Lutte contre la discrimination, les discours haineux et les crimes haineux	7,7
Communication et sensibilisation	7,7
Services publics/administration générale	7,7

17. Domaines de mise en œuvre : Existe-t-il des expériences spécifiques de programmes ou d'actions communs entre différents niveaux de gouvernement en matière de politiques d'inclusion ? Si oui, dans quels domaines politiques ? (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Éducation	7,7
Emploi	7,7
Formation professionnelle	7,7
Sécurité sociale et protection sociale	7,7
Inclusion sociale	7,7
Logement	7,7
Santé	7,7
Culture	7,7
Langue	7,7
Liberté religieuse et diversité	7,7
Lutte contre la discrimination, discours haineux et crimes haineux	7,7
Communication et sensibilisation	7,7
Services publics/administration générale	7,7

18. Élaboration participative des politiques entre niveaux de gouvernement : De quelles manières les niveaux de gouvernance collaborent-ils dans le cadre des politiques d'inclusion ? (*Choix multiples – cumul des points*)

	À tous niveaux	Parmi certains niveaux
Partage d'informations		
Consultation régulière		
Analyse conjointe des besoins et écarts		
Mise en œuvre conjointe (co-création) de mesures ou politiques spécifiques		
Collaboration sur des objectifs clés, aboutissant à une alliance stratégique		
Mise en œuvre conjointe de mesures ou politiques spécifiques		
Évaluation conjointe (suivi et évaluation) de mesures ou politiques spécifiques		

Notation :	14.3 points par ligne	7,15 points par ligne
------------	-----------------------------	-----------------------------

19. Mécanismes de soutien financier en matière d'intégration interculturelle : Le financement de l'intégration interculturelle est-il disponible aux différents niveaux de gouvernement ?

*Notation : moyenne des deux premières lignes*

	Tous les niveaux	Certains niveaux
Les niveaux de gouvernement disposent librement d'un budget pour l'intégration interculturelle dans le cadre d'un mécanisme national d'allocation et/ou provenant de leurs propres recettes		
Notation :	100	50
Les niveaux de gouvernement peuvent accéder à des fonds pour l'intégration interculturelle dans le cadre d'un ou plusieurs programmes nationaux dédiés		
Notation :	100	50
Pas de financement pour l'intégration interculturelle (excepté éventuellement des fonds de l'Union européenne dans les États membres ou d'autres fonds internationaux)		
Notation :	0	

20. Partenariat dans les programmes nationaux dédiés à l'inclusion : Comment les niveaux de gouvernement sont-ils impliqués dans le développement (ou la poursuite du développement) des dispositifs nationaux de financement de l'inclusion ? (Merci de choisir une option)

	Tous les niveaux	Certains niveaux
Le gouvernement national implique pleinement les autres niveaux dans la gouvernance d'un ou plusieurs programmes nationaux dédiés, y compris dans leur développement, suivi et évaluation		
Notation :	(100)	(50)
Le gouvernement national consulte les autres niveaux pour le développement d'un ou plusieurs programmes nationaux dédiés		
Notation :	(66.6)	(33.3)
Les niveaux de gouvernement peuvent accéder à un ou plusieurs programmes nationaux dédiés sous conditions fixées par le gouvernement national		
Notation :	(33.3)	(16.7)
Pas de programme national dédié soutenant l'intégration interculturelle		
Notation :	(0)	

21. Mécanismes de soutien non financier en matière d'intégration interculturelle : Comment le gouvernement national apporte-t-il un soutien matériel et stratégique aux autres niveaux de gouvernement ?

	À tous les autres niveaux	À certains niveaux
Orientation pour la mise en place des stratégies d'inclusion		
Renforcement des capacités (ex. formations du personnel, séminaires, partage de connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques)		
Mise à disposition d'infrastructures, de biens ou d'autres ressources en nature		
Soutien aux réseaux horizontaux entre États, régions et autorités locales		
Soutien à l'accès aux financements internationaux ou de l'Union européenne		
Notation :	20 points par ligne	10 points par ligne

22. Implication des parties prenantes dans la coordination multiniveaux : Quels groupes de parties prenantes participent aux mécanismes de coordination multiniveaux concernant l'intégration interculturelle ? (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
Représentant·e·s des groupes cibles (personnes migrantes, réfugié·e·s, groupes minoritaires, etc.)	14,3
Organisations spécifiques (ex. groupes de réfugié·e·s, organisations diasporiques, associations culturelles)	14,3
Organisations/associations à but non lucratif (y compris organisations confessionnelles, groupes humanitaires, prestataires de services, etc.)	14,3
Institutions publiques concernées (organismes de l'égalité, police, etc.)	14,3
Employeurs (associations professionnelles, chambres de commerce, réseaux professionnels, entreprises, etc.)	14,3
Organisations syndicales (syndicats, groupes de défense des droits des travailleur·se·s, etc.)	14,3
Instituts de recherche (universités, groupes de réflexion, conseiller·ère·s politiques, etc.)	14,3

23. Fréquence de l'implication des parties prenantes dans la coordination multiniveaux : À quelle fréquence les parties prenantes sont-elles formellement impliquées dans les mécanismes de coordination multiniveaux sur les questions d'intégration interculturelle ?

Options de réponse	Points
Régulièrement, au moins deux fois par an	100
Régulièrement, jusqu'à une fois par an	66
De manière ponctuelle	33
Jamais	0

24. Domaines couverts par la coordination multiniveaux : Dans quels domaines politiques les parties prenantes sont-elles formellement impliquées dans la coordination multiniveaux concernant l'intégration interculturelle ? (*Choix multiples – cumul des points*)

Options de réponses	Points
---------------------	--------

Éducation	7,7
Emploi	7,7
Formation professionnelle	7,7
Sécurité sociale et protection sociale	7,7
Inclusion sociale	7,7
Logement	7,7
Santé	7,7
Culture	7,7
Langue	7,7
Liberté religieuse et diversité	7,7
Lutte contre la discrimination, discours haineux et crimes haineux	7,7
Communication et sensibilisation	7,7
Services publics / administration générale	7,7

25. Participation politique et civique des personnes migrantes : Le gouvernement national, en coopération avec les autorités à différents niveaux, promeut-il et facilite-t-il la participation politique et civique des personnes migrantes et/ou des minorités ? (Score cumulatif, jusqu'à 100 points)

Options de réponses	Points
En facilitant la participation électorale des électeur·rice·s migrantes et/ou minoritaires éligibles aux élections locales, régionales et nationales.	25
En facilitant le processus de naturalisation pour les personnes migrantes éligibles à la citoyenneté.	25
En soutenant la participation des personnes migrantes et/ou minoritaires dans les organes consultatifs, conseils consultatifs ou mécanismes de dialogue structuré.	25
En promouvant l'engagement civique des personnes migrantes et minoritaires via des programmes encourageant la participation à la vie communautaire, le bénévolat et les initiatives de la société civile.	25

26. Soutien aux organes consultatifs : Le gouvernement national soutient-il les autres niveaux de gouvernement dans la mise en place d'organes consultatifs permanents sur les politiques d'intégration interculturelle ? (Score cumulatif, jusqu'à 100 points)

Options de réponses	Points
La stratégie nationale d'intégration interculturelle attend des autorités à tous les niveaux qu'elles incluent les personnes migrantes et/ou minoritaires dans les processus de consultation.	33
Le gouvernement national fournit financement, lignes directrices ou autres soutiens pour créer et maintenir les organes consultatifs aux niveaux infranationaux.	33
La stratégie nationale d'intégration interculturelle impose la création d'organes consultatifs permanents aux niveaux infranationaux.	33

27. Soutien du gouvernement national aux activités civiques : Comment le gouvernement national soutient-il les initiatives volontaires de la société civile qui complètent les politiques publiques d'inclusion ?

Notation : basée sur la moyenne de 3 sous-questions

1. En offrant un financement aux initiatives volontaires.

Options de réponse	Points
Systématiquement	100
Seulement de manière ponctuelle	50
Pas de soutien prévu	0

2. En intégrant la société civile dans les programmes liés à l'intégration interculturelle (ex. cours réguliers d'orientation sociale pour personnes migrantes suivis de programmes de mentorat volontaire).

Options de réponse	Points
Systématiquement	100
Seulement de manière ponctuelle	50
Pas de soutien prévu	0

3. En fournissant des lignes directrices, formations et outils d'évaluation aux initiatives volontaires.

Options de réponse	Points
Systématiquement	100
Seulement de manière ponctuelle	50
Pas de soutien prévu	0

28. Soutien aux groupes diversifiés : Comment le gouvernement national facilite-t-il la participation des groupes diversifiés aux activités civiques, telles que les organisations volontaires, clubs sportifs et partis politiques ?

*Notation : basée sur la moyenne de 3 sous-questions*

1. Campagnes d'information ciblées sur les droits et opportunités pour les groupes diversifiés de rejoindre les activités civiques.

Options de réponse	Points
Systématiquement	100
Seulement de manière ponctuelle	50
Pas de soutien prévu	0

2. Soutien aux initiatives de sensibilisation destinées aux groupes diversifiés (ex. campagnes, événements de proximité, programmes de mentorat individuel).

Options de réponse	Points
Systématiquement	100
Seulement de manière ponctuelle	50
Pas de soutien prévu	0

3. Soutien à un mécanisme consultatif ou d'avis national impliquant organisations et parties prenantes migrantes et/ou minoritaires.

Options de réponse	Points
Existe et a un pouvoir d'influence	100
Existe mais avec une influence limitée	50
Pas de mécanisme consultatif ou d'avis formel	0